



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 1938

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des verificateurs de la distribution et de l'acheminement des P et T En effet, ces personnels attendent depuis longtemps leur reclassement en categorie A de la fonction publique. Ce reclassement devait intervenir sans examen ni concours pour les agents les plus anciens. Or, il semblerait qu'en definitive si deux cents nominations sont prevues sur deux ans, elles ne le seront qu'apres une selection severe. Il importe que l'echeancier de reclassement a mettre en oeuvre ne fasse pas de nombreux exclus dans les rangs des verificateurs de la distribution et de l'acheminement du courrier. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les conditions dans lesquelles aura lieu le reclassement des personnels en cause.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'integration en categorie A des verificateurs de la distribution et de l'acheminement est une des priorites de la politique de personnel de la poste. C'est ainsi qu'un comite technique paritaire a ete reuni le 14 juin 1988 en vue de l'examen du projet de decret relatif aux modifications statutaires du corps des inspecteurs des postes et telecommunications concernant la promotion des verificateurs en categorie A Les dispositions statutaires dont il s'agit precisent que, pendant une periode de cinq ans a compter de la date de publication du decret, dans la limite d'un contingent annuel d'emplois fixe par arrete conjoint des ministres charges respectivement du budget, de la fonction publique et des postes et des telecommunications, les inspecteurs de la branche service d'exploitation, commerciaux et administratifs pourront etre recrutes par concours special ouvert aux fonctionnaires du corps des verificateurs comptant quatre ans de services effectifs dans ce corps, cette condition etant appreciee au 1er janvier de l'annee au titre de laquelle le concours est organise. Les candidats recus aux concours speciaux seront immediatement titularises dans le grade d'inspecteur. Le projet de decret a ete soumis aux ministres concernes en vue de l'obtention de leur contreseing. Aussi, toutes dispositions ont-elles ete prises pour que le premier concours offrant 200 emplois d'inspecteur aux verificateurs intervienne d'ici a la fin de l'annee 1988. En effet, pour permettre la mise en oeuvre de cette reforme statutaire, a ete programme et inscrite au budget, dans un premier temps, la transformation de 200 emplois de verificateur en emplois d'inspecteur.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1938

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 septembre 1988, page 2449